

Conseil Municipal du 17 juin 2016

Présents :

David CHAUMEIL – Jean-Yves DE MONTGOLFIER – Jean-Louis POLETTI – Sylvie GUISET
Antonio DIONISIO - Valérie BRESSAND - Bruno DEGENETAIS - Philippe MARCE - Catherine
MOLARD - - Jocelyne MOULIN -

Absents : Stéphanie NOSI - Claire D'AGOSTINO - Frédéric SEGUIN - Bruno GIRARD –

Procurations

Claire D'AGOSTINO donne procuration à Jocelyne MOULIN

Frédéric SEGUIN donne procuration à Jean Louis POLETTI

Bruno GIRARD donne procuration à Bruno DEGENETAIS

Secrétaire de séance : Bruno DEGENETAIS

Séance ouverte à : 20 h00

Ordre du jour :

- Election d'un adjoint
- Indemnité des adjoints
- Mise en place de la signature électronique pour les échanges avec le centre des finances
- Mise en place prélèvement automatique pour le règlement des titres communaux
- Convention travaux impasse Moutonne
- SIEL – extension des réseaux secs - rue du Moulard
- SPL du Pilat Rhodanien – avenant de la convention du centre de loisirs des 4 communes
- SPL du Pilat Rhodanien – tarifs du centre de Loisirs des 4 communes
- Ecole – participation aux frais de transport scolaire
- Ecole – tarifs de la cantine scolaire
- Ecole – Horaires et tarifs de la garderie périscolaire
- Ecole – règlement intérieur de la garderie périscolaire
- RPQS 2016 (rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement)
- Assainissement - quartier de l'Arnaude
- Décision modificative du budget

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 13.05.2016

Adopté à l'unanimité

- Election d'un adjoint

Monsieur le Maire informe les conseillers du courrier de la Préfecture entérinant la démission de Mme Pascale MARION de ses fonctions de première adjointe et de conseillère municipale à la date du 13 juin 2016. En conséquence, Mme Sylvie GUISET, deuxième adjointe devient première adjointe ; Mme Sylvie GUISET reprend aussi le poste de conseillère communautaire laissé vacant par Mme Pascale MARION ; M. Antonio DIONISIO devient second adjoint.

Un appel à candidature est lancé pour pourvoir au poste d'adjoint vacant.

M. Bruno DEGENETAIS propose sa candidature pour le poste de 3^{ème} Adjoint.

Il est procédé à une élection à bulletins secrets.

M. Bruno DEGENETAIS est élu à l'unanimité (13 voix POUR).

- Indemnité des adjoints

Suite à l'élection, Monsieur le Maire propose de fixer le taux des indemnités allouées aux adjoints à 7,33 %. La proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- Mise en place de la signature électronique pour les échanges avec le centre des finances

Mme Sylvie GUISET présente le calendrier et le cadre de développement de la facturation électronique à destination de l'État, des collectivités locales et de leurs établissements publics respectifs.

La commune de Saint Michel sur Rhône dématérialise depuis 2014 les pièces justificatives de facturations et les flux envoyés au centre des finances de Pélussin.

Au mois de Septembre 2016, la Commune devra mettre en place une signature électronique qui entraînera la dématérialisation des bordereaux transmis jusqu'à maintenant en version papier à la trésorerie. Un arrêté délégué sera pris en ce sens afin d'autoriser la transmission des bordereaux par voie dématérialisée.

- Mise en place prélèvement automatique pour le règlement des titres communaux par le centre des finances – Convention avec le centre des finances de Pélussin

Les documents relatifs à cette convention n'ayant pas été transmis par le centre de Finances, ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

- SIEL – extension des réseaux secs - rue du Moulard

M. Antonio Dionisio, adjoint au Maire, explique que, suite à l'attribution d'un permis de construire, la commune doit procéder à une extension des réseaux pour permettre le raccordement de la parcelle concernée.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis établi par le syndicat Intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL) et l'autorise à réaliser les travaux.

- SPL du Pilat Rhodanien – avenant de la convention du centre de loisirs des 4 communes

Monsieur le Maire présente l'avenant à la convention de délégation de gestion du centre de loisirs des 4 communes établi en concertation avec la SPL du Pilat Rhodanien et les communes de Chuyer, Vérin et la Chapelle-Villars.

L'avenant modifie les périodes et les horaires d'ouverture ainsi que les modalités financières et les facturations appliquées au centre de loisirs pour l'année 2016.

L'avenant est adopté à l'unanimité.

- SPL du Pilat Rhodanien – tarifs du centre de Loisirs des 4 communes

Les nouveaux tarifs du Centre de loisirs des 4 Communes sont soumis au conseil Municipal.

Adoptés à l'unanimité.

- Ecole – participation aux frais de transport scolaire

La commune participera, comme l'année dernière, à hauteur 86 € par enfant pour le transport scolaire entre Vérin et St Michel sur Rhône sur présentation :

- du titre de transport.
- de l'attestation de paiement du Conseil général
- d'un exemplaire du règlement revêtu de la mention « LU et APPROUVE » et signé.

Les parents auront jusqu'au 31 décembre 2016 pour apporter les documents.

La commune procédera au remboursement sur l'année civile 2017.

Décision : Adopté à l'unanimité

- Ecole – tarifs de la cantine scolaire

Monsieur le maire rappelle que la fourniture des repas pour la cantine scolaire du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) est assurée par la cuisine centrale de la SPL du Pilat Rhodanien. Il convient de fixer le prix des repas pour l'année scolaire 2016-2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs inchangés :

5.40 € TTC pour le tarif repas enfant et 5.74 € TTC le tarif repas adulte.

Le prix du ticket enfant à la charge des familles est fixé à 5,00 € à partir du mardi 23 Aout 2016.

- Ecole – Horaires et tarifs de la garderie périscolaire

Après concertation avec la commune de Vérin, il est convenu de conserver les horaires de garderie périscolaire à la rentrée 2016-2017.

<u>HORAIRES DE GARDERIE</u>	<u>TARIFS DE GARDERIE</u>
De 7 heures à 7 heures 30	Ticket garderie matin d'une valeur de un euro (1,00 €)
De 7 heures 30 à 8 heures 15	Ticket garderie matin d'une valeur de un euro (1,00 €)
De 16 heures 45 à 18 heures	Ticket garderie soir d'une valeur de 1,50 euros (1,50 €)
De 18 heures à 18 heures 30	Ticket garderie soir d'une valeur de 1,50 euros (1,50 €)

Décision : Adopté à l'unanimité

- Ecole – règlement intérieur de la garderie périscolaire

Après concertation avec les élus de Vérin, il convient de modifier le règlement intérieur de la garderie périscolaire afin de fixer des règles claires pour l'accueil des familles nombreuses à compter de la rentrée 2016-2017.

Il est proposé de modifier l'article 4 du règlement comme suit « à partir du troisième enfant, la famille bénéficiera de la gratuité du service pour cet enfant et les suivants ».

Adopté à l'unanimité.

- RPQS 2015 (rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement)

Monsieur le Maire présente le rapport annuel pour le prix et la qualité du service assainissement collectif (RPQS) pour l'année 2015 ; celui -ci regroupe les indicateurs techniques et financiers suivants :

- Caractéristiques techniques du service
- Tarification de l'eau et recette du service
- Indicateur de performance

Adopté à l'unanimité.

- Assainissement - quartier de l'Arnaude

Un projet existe pour relier les habitations du quartier de l'Arnaude à l'assainissement collectif ; les travaux correspondants pourraient être mis en oeuvre avant la fin du mandat.

Plusieurs propriétaires ont été sollicités par la communauté de Communes du Pilat Rhodanien afin de réaliser les travaux de mise en conformité de leur assainissement. Compte tenu de la possibilité d'un raccordement à l'assainissement collectif, une dérogation temporaire pourrait leur être proposée.

Les conditions de mise en place de cette dérogation sont à définir avec la Communauté de Communes.

- Décision modificative du budget

Fonctionnement Dépenses

Madame Valérie PERRISSEL, secrétaire remplaçante sera rémunérée par le biais du Centre de Gestion 42, qui doit être débité sur le compte 6288.

les comptes suivants sont débités :

-	6227	Frais d'acte de contentieux pour	- 2 700.00 €
-	6156	Maintenance	- 2 700.00 €
-	6711	Intérêts Moratoires et pénalités sur marchés	- 151.00 €

Pour créditer les comptes :

-	6288	Autres services extérieurs	+ 5 400.00 €
-	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 151.00 €

CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art	Op			
D	F	011	6288			Autres services extérieurs	5 400,00
D	F	67	673			Titres annulés (sur exercices antérieurs)	151,00
Total							5 551,00 €

CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art	Op			
D	F	011	6227			Frais d'actes et de contentieux	-2 700,00
D	F	011	6156			Maintenance	-2 700,00
D	F	67	6711			Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	-151,00
Total							-5 551,00 €

Investissement Dépenses

Au vu de différents travaux de réseaux et de cautions à rembourser, le compte suivant est débité :

-	2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 40 310.00 €
---	------	---	---------------

Pour créditer les comptes :

-	2313	Constructions	+ 10 000.00 €
-	165	Dépôts et cautionnements reçus	+ 2 030.00 €
-	2041582	Autres groupements – Bâtiments et installations	+ 28 280.00 €

CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art	Op			
D	I	23	2313	10007		Constructions	10 000,00
D	I	16	165	OPFI		Dépôts et cautionnements reçus	2 030,00
D	I	204	2041582	10001		Autres groupements - Bâtiments et installations	28 280,00
Total							40 310,00 €

CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art	Op			
D	I	23	2315	10007		Installations, matériel et outillage techniques	-40 310,00
Total							-40 310,00 €

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h.

